

19ème Conférence des Coordinations Locales du jeudi 15 décembre 2022 de 13h30 à 15h

Prochaines conférences le lundi 16 janvier de 13h30 à 15h
et le jeudi 9 mars de 13h30 à 15h

Participants : Emilie Beudaert, Dainville, Caroline Durand, chambéry, Céline Emmeline pour la pouponnière de Nîmes, Claire-lise CHENARD pour La Roche sur Yon, Geneviève Boos, Audrey Pasquier, Coline Tirole, Hélène Chomiki, Camille SIMON pour Strasbourg, Marion Noël pour les Ardennes, Anita Crochet pour Avrillé, Nicole Leroux-Lavenan pour Nantes, Mireille Rozé et Virginie Marchand pour l'ECNP.

Ordre du jour :

- changement d'organisation des formations,
- vigilance sur les fiches de suivi,
- Mise en route du système de relance en janvier
- des thématiques à traiter pour 2023 ?
- Vos actualités
- Vos questions

Points évoqués :

- *pb ds le mediateam*
- *possible de commencer les soins avant que le professionnel soit formé = **si et seulement si l'enfant est déjà inclus dans pegase***
- *pas besoin de prescription médicale pour la psychomotricité dans pegase = cadre dérogatoire de l'article 51*

Vos retours :

- **des pbs avec le mediateam :**

Hélène Chomiki : Strasbourg, des pbs avec Mediateam, n'arrive plus à rentrer des données. Audrey Pasquier pb également pour modifier une fiche de suivi

Emilie Beudaert : la mise en page du mediateam a complètement changé. Un dossier test pour la relance T2 dans la liste des dossiers usagers, est-ce que ce dossier va rester?

Coline Tirole : pb d'enregistrement, le médecin n'a plus le choix d'enregistrer mais juste valider et transmettre, perte de toutes les données.

Anita Crochet : pb pour accéder aux contenus des bilans. pour rafraîchir votre page **en cas de bug faire ctrl + F5 = astuce du service client pour vider le cache**

Pour rappel en cas de pb avec mediateam, n'attendez-pas = appeler le service client 01 82 83 81 27, ou envoyer 1 mail à : mediateam@berger-levrault.com, n'hésitez-pas à faire des captures d'écran pour montrer votre souci.

A notre niveau nous pouvons intervenir sur les oublis de mots de passe, d'identifiant, la mise à jour de vos profils de droits. Au-delà, pour les pb techniques, nous ne pourrions pas intervenir.

Strasbourg : Mme Tirole a trouvé une psychologue, peut-on commencer les soins et payer les séances après coup ? Oui c'est possible si l'enfant est déjà inclus dans pegase.

Mme Pasquier : L'organisation est calée. Un groupe en difficulté avec 1 loupé de rdv.

Dainville : Mme Beudaert : possibilité de décaler le rendez-vous en dehors de la période de la passation pour les enfants plus grands.

Chambéry : Mme Durand. Mère en difficulté pour assurer les trajets en soins précoces. Le médecin peut éditer des bons de transport après validation de la prise en charge par l'ASE.

Enfant parti dans le département de l'Isère : convention signée avec une psychologue qui exerce au Foyer de l'Enfance de Chambéry et à Grenoble en libéral.

Fiches de suivis parfois mal renseignées : Mme Durand a de nouveau sensibilisé au remplissage de ces fiches.

Journée Pegase en Savoie sur une demi-journée : avec l'ensemble des acteurs Pegase (médecins, soins précoces, assistants familiaux, MECS) sur le Département et l'Equipe de Coordination Nationale du programme Pegase. Peu d'acteurs étaient présents, particulièrement les médecins de PMI. Point étape de l'activité au sein de l'établissement. Témoignage d'une psychomotricienne sur l'intérêt de Pegase en libéral. MECS font remonter tout l'intérêt d'avoir un médecin référent Pegase pour assurer la continuité du suivi des enfants qu'ils accueillent.

Réseau de psychologues : Mme Durand a présenté le programme Pegase au Service Enfance Jeunesse Famille de l'ASE qui connaissent les psychologues de leur territoire, et peuvent être un point d'appui pour identifier les psychologues sur un territoire précis.

La Roche sur Yon : Mme Chenard. Enfant qui va partir sur l'Île d'Yeu. Comment assurer les soins en psychomotricité ? Y a-t-il des psychomotriciens sur l'Île d'Yeu ? Si on en trouve une, est-ce qu'elle va accepter d'être formée pour 1 seul enfant ? Est-ce que le Département peut financer les soins précoces, pour une prise en charge qui ne serait pas assurée par une psychomotricienne du réseau Pegase ? A voir avec votre organisation. Difficultés de maillage du territoire globalement.

Avrillé : Mme Crochet. A aussi eu des loupés dans les bilans médicaux liés à la suractivité.

Ardennes : Mme Noël. Première consultation réalisée, maillage du territoire en cours avec certaines zones où il est difficile de trouver des professionnels en soins précoces, car prix de la consultation faible, et peu de professionnels (notamment psychomotriciens)

Questions :

Colline Tirole revient sur la question de la prescription médicale pour le psychomotricien : vérifier le cadre légal. La psychomotricité n'étant pas remboursée, il ne nous semble pas nécessaire qu'il y ait une prescription médicale.

MR : le cadre conventionnel habituel précise bien qu'une prescription est nécessaire. pegase est un article 51 qui propose des solutions dérogatoires à ce qui est actuellement permis par l'Assurance Maladie. C'est pourquoi il est permis d'activer des soins en psychomotricité sans prescription médicale.

Emilie Beudaert : A partir de quand les formations des psychomotriciens libéraux seront-elles payantes ? l'an prochain, on ne sait pas encore quand exactement.

-Vigilance fiches de suivis :

Les acteurs de soins et médecins oublient très régulièrement le tableau code indemnisation. Merci pour vos corrections mais pensez surtout à sensibiliser vos acteurs de santé et de soins pour limiter ces oublis.

le lien vers le tuto comment renseigner une fiche de suivi :
<https://vimeo.com/624251098/a3aabdab4d>

-Export pour la CNAM :

besoin d'avoir pour chaque établissement la liste de vos acteurs de santé et de soins libéraux à transmettre à Mireille pour janvier.

-Groupe défaut :

Pensez à vérifier que tous vos enfants sont bien rattachés aux groupes que vous avez choisis, afin que l'on puisse supprimer le groupe défaut.

-Système de relance :

Il va se mettre en place à compter de mi-janvier. Nous vous proposerons un temps de présentation en visio avec partage d'écran du mediateam

-Formation :

un calendrier avec des dates a été calé. Chaque mois. A partir de janvier pour toutes demandes de formation contacter Louise Moron au CFPS pour inscrire vos acteurs de santé et de soins. Mail de Mme Moron : louise.moron@chu-angers.fr

Ce compte-rendu sera versé sur votre Communauté de Pratique, consultable sur le lien suivant : <https://www.programmepegase.fr/cdp-pegasecoordination>

rappel de votre mot de passe : segape

Remarque : conformément au contexte sanitaire actuel, l'ECNP est régulièrement en télétravail, c'est pourquoi, **pour toutes questions pensez à privilégier nos boîtes mails nominatives :**

mireille.roze@programmepegase.fr

virginie.marchand@programmepegase.fr

Prochaines conférences :

le lundi 16 janvier de 13h30 à 15h et le 9 mars de 13h30 à 15h